



L'essentiel sur le  
**PLAN LOCAL**  
**DE DÉPLACEMENTS**  
et le  
**PLAN MARCHÉ**  
de Plaine Commune

AVEC PLAINE COMMUNE,  
LES DÉPLACEMENTS DE DEMAIN  
SONT EN MARCHÉ

# sommaire

- Qu'est-ce que le Plan local de déplacements? . . . . . 3
- Qu'est-ce que le Plan marche? . . . . . 3
- Pourquoi réviser le Plan local de déplacements et élaborer le Plan marche? . . . . 3
- Comment et pourquoi se déplace-t-on sur le territoire aujourd'hui? . . . . . 4
- Le réseau de bus: renforcer son attractivité en le rendant plus efficace. . . . . 5
- La marche: un atout à améliorer et valoriser . . . . . 6
- Le vélo: faciliter son utilisation . . . . . 6
- Le stationnement: mieux maîtriser les usages . . . . . 7
- Mieux desservir Stains et le nord-est de Saint-Denis . . . . . 7
- Et si on se bougeait pour nos déplacements? . . . . . 8



## Faciliter les déplacements dans la ville de demain

Plaine Commune fédère neuf villes qui se sont unies pour développer un projet urbain de qualité, offrant logements, emplois et services à sa population. La mobilité est au cœur de ce projet: première des préoccupations de nos habitants, salariés et entreprises, nous nous mobilisons pour que les conditions de déplacements s'améliorent. Comment? En travaillant au quotidien avec nos partenaires pour que les bus, les tramways, les RER soient plus réguliers. En améliorant la qualité de l'espace public et en l'adaptant mieux aux piétons, aux vélos et aux bus. En travaillant pour que les sept nouvelles gares du métro du Grand Paris, mises en service entre 2019 et 2025, soient ouvertes sur la ville, permettent aux habitants et salariés, d'où qu'ils viennent, de les rejoindre, en bus, à pied, en vélo, dans des conditions de confort et de sécurité améliorées.

Pour aujourd'hui et pour demain, la collectivité a besoin d'une stratégie volontariste d'incitation à la marche, à travers le Plan marche, d'une accélération de la mise en œuvre du Plan vélo et du Plan communautaire du stationnement, du développement de l'offre et des infrastructures de transports.

Cette stratégie est consignée dans le Plan local de déplacements de Plaine Commune. Vos élus se sont engagés début 2014 à le réviser pour décider des priorités à même de faciliter les déplacements dans la vie urbaine de demain. En matière de mobilité, nous devons aller plus loin pour améliorer la qualité de l'air, le cadre de vie et la santé. C'est un enjeu d'équité sociale et urbaine que de faire de la mobilité un droit accru sur le territoire de Plaine Commune.

Une photographie des grandes tendances de la mobilité à Plaine Commune est présentée ici aux habitants, salariés, associations, élus et partenaires. Ce diagnostic permet de mettre en débat les orientations données au Plan local de déplacements et au Plan marche qui seront adoptés fin 2015 à l'issue d'une enquête publique au cours de laquelle vous pourrez à nouveau vous exprimer.

Retrouvez l'ensemble des informations, cartes et documents relatifs à la révision du PLD et sur l'élaboration du Plan marche sur le site de Plaine Commune, rubrique déplacements.

Dominique CARRÉ

Conseiller communautaire

délégué à l'Eco-mobilité, à la voirie et aux déplacements

## LES ÉTAPES DE LA RÉVISION DU PLD ET DE L'ÉLABORATION DU PLAN MARCHÉ

DIAGNOSTIC  
janvier-septembre 2014

ORIENTATIONS D'ACTION  
octobre-décembre 2014

## Qu'est-ce que le Plan local de déplacements ?

Un Plan local de déplacements (PLD) est un document stratégique, qui identifie les difficultés de déplacements actuelles et à venir et définit des actions **pour améliorer la mobilité des habitants et salariés, dans le respect de l'environnement et de la santé.**

Le PLD de Plaine Commune est élaboré par la Communauté d'agglomération en partenariat avec les acteurs concernés et constitue une déclinaison du Plan de déplacements urbains d'Île-de-France. Adopté en 2008, le premier PLD de Plaine Commune a montré combien il était essentiel de favoriser la marche, le vélo et les transports en commun, en alternative à la voiture individuelle.

## Qu'est-ce que le Plan marche ?

La marche est le moyen le plus naturel pour aller à la gare, à l'école, au marché... Des métropoles européennes densément peuplées et très urbaines comme Plaine Commune ont développé des démarches similaires pour valoriser ce mode de déplacement et aménager au mieux les espaces publics dans le respect du marcheur, afin de rendre plus faciles et agréables les déplacements à pied.

En tant que gestionnaire d'un espace public étendu, Plaine Commune a décidé d'élaborer le Plan marche, démarche innovante en Île-de-France, **pour faciliter les conditions de marche, renforcer l'attractivité des transports en commun (en améliorant l'accessibilité à pied des gares et stations), et améliorer la qualité de l'air.**

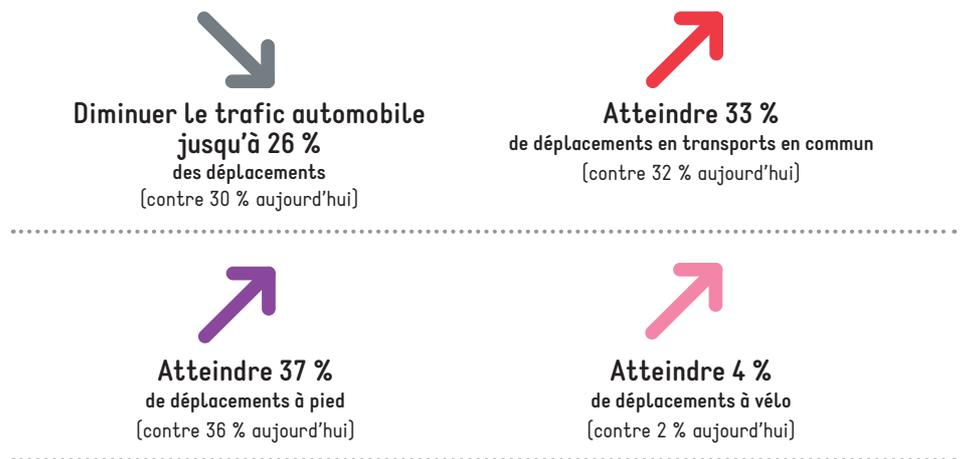
## Pourquoi réviser le Plan local de déplacements et élaborer le Plan marche ?

Le territoire de Plaine Commune poursuit sa mutation : de nouvelles entreprises s'implantent, des logements sont construits, de nouvelles lignes de transport sont mises en service. Entre 2019 et 2025, les sept gares du métro du Grand Paris renforceront considérablement le réseau de transports existant.

Il est indispensable que l'offre de déplacement soit adaptée à ces évolutions.

Par ailleurs, le territoire de Plaine Commune est marqué par la pollution, les émissions de gaz à effet de serre, le bruit et les accidents de la route (plus de 58 % des gaz à effet de serre émis sur le territoire communautaire sont dus aux déplacements des résidents en voiture d'après le plan climat de Plaine Commune). Améliorer les déplacements en transports en commun, en vélo et à pied est une réponse à ces problématiques pour encourager chacun d'entre nous à préserver l'environnement.

## Les objectifs de Plaine Commune d'ici 2020 (hors transit)



CONCERTATION DU PUBLIC  
janvier-février 2015

PROGRAMME D'ACTIONS  
mars-juin 2015

ENQUÊTE PUBLIQUE  
septembre 2015

APPROBATION DU PLD  
ET DU PLAN MARCHÉ  
novembre 2015



# Comment et pourquoi se déplace-t-on sur le territoire de Plaine Commune aujourd'hui ?

**L**es habitants de Plaine Commune marchent et utilisent largement les transports en commun, beaucoup n'ayant pas de voiture (âge, pouvoir d'achat, choix pratique). L'utilisation du vélo est en revanche peu répandue, bien que pratique, économique et écologique.

Alors que les transports en commun restent plus rapides pour se rendre à Paris, l'automobile est plus intéressante en temps lorsqu'il s'agit de déplacements inter-banlieues.

Les déplacements entre le domicile et le travail ne sont pas majoritaires : dans plus de 80 % des cas, les habitants se déplacent pour leurs études, accompagner un proche, se divertir, ou effectuer des achats.

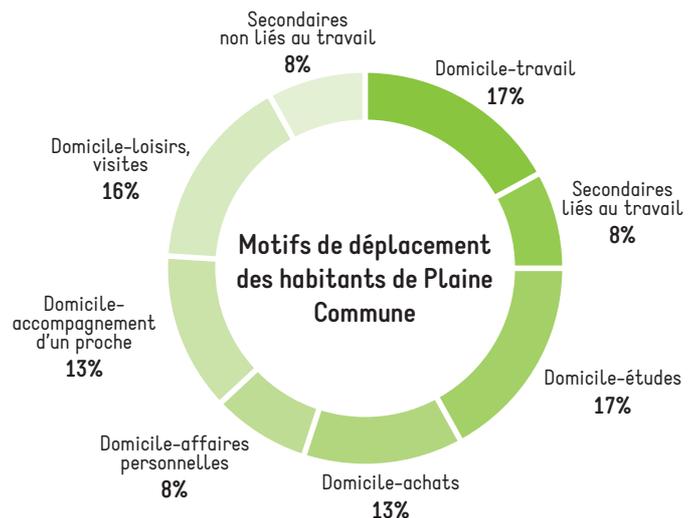
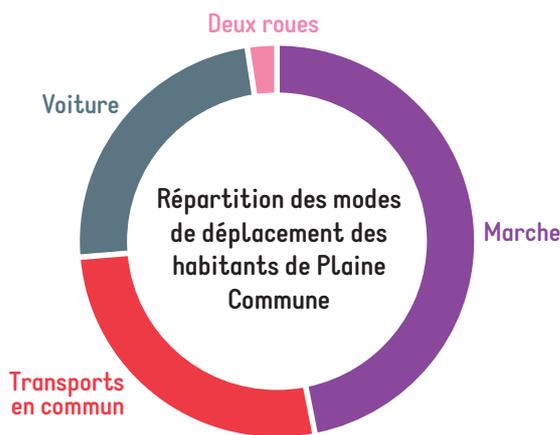
Pour aller au travail, les habitants utilisent à 60 % les transports en commun et à 30 % la voiture. 10 % des habitants se rendent à leur travail à pied.

## CHIFFRES CLÉS

- Près de **1,6 million** de déplacements par jour
- **68 %** des déplacements internes au territoire sont effectués à pied
- **43 %** des ménages n'ont pas de voiture
- Un déplacement en voiture effectué par un habitant de Plaine Commune, c'est en moyenne **34 min et 7,9 km** parcourus porte à porte
- Un déplacement en transports en commun effectué par un habitant de Plaine Commune, c'est en moyenne **54 min et 8,7 km** parcourus porte à porte

## Comment nos voisins Franciliens se déplacent-ils ?

Depuis 10 ans, le trafic automobile diminue à Paris et en petite couronne. La marche est le premier mode de déplacement des Franciliens, le vélo connaît un renouveau et la fréquentation des transports en commun augmente, notamment en heures creuses. Les motifs de déplacements sont eux plus variés.



Source : enquête glabada transport, 2010



## Des idées pour... Mieux se déplacer sans voiture

Plus de logements, plus d'emplois, des nouvelles lignes de transport, un taux d'équipement en voiture relativement faible : les habitants et salariés doivent pouvoir accéder facilement aux stations et gares existantes et à venir.

Pour cela, les conditions de circulation des bus doivent s'améliorer, la pratique du vélo et de la marche doit être plus répandue, facile et sécurisée. Un partage de l'espace public plus favorable au tramway, au bus, au vélo et à la marche à pied n'est-il pas la solution pour des

déplacements facilités ? La révision du PLD est l'occasion de faire ces choix de partage de l'espace public, de réaffirmer le soutien de Plaine Commune aux nouveaux projets de transports et d'améliorer les conditions de circulation à pied et à vélo.



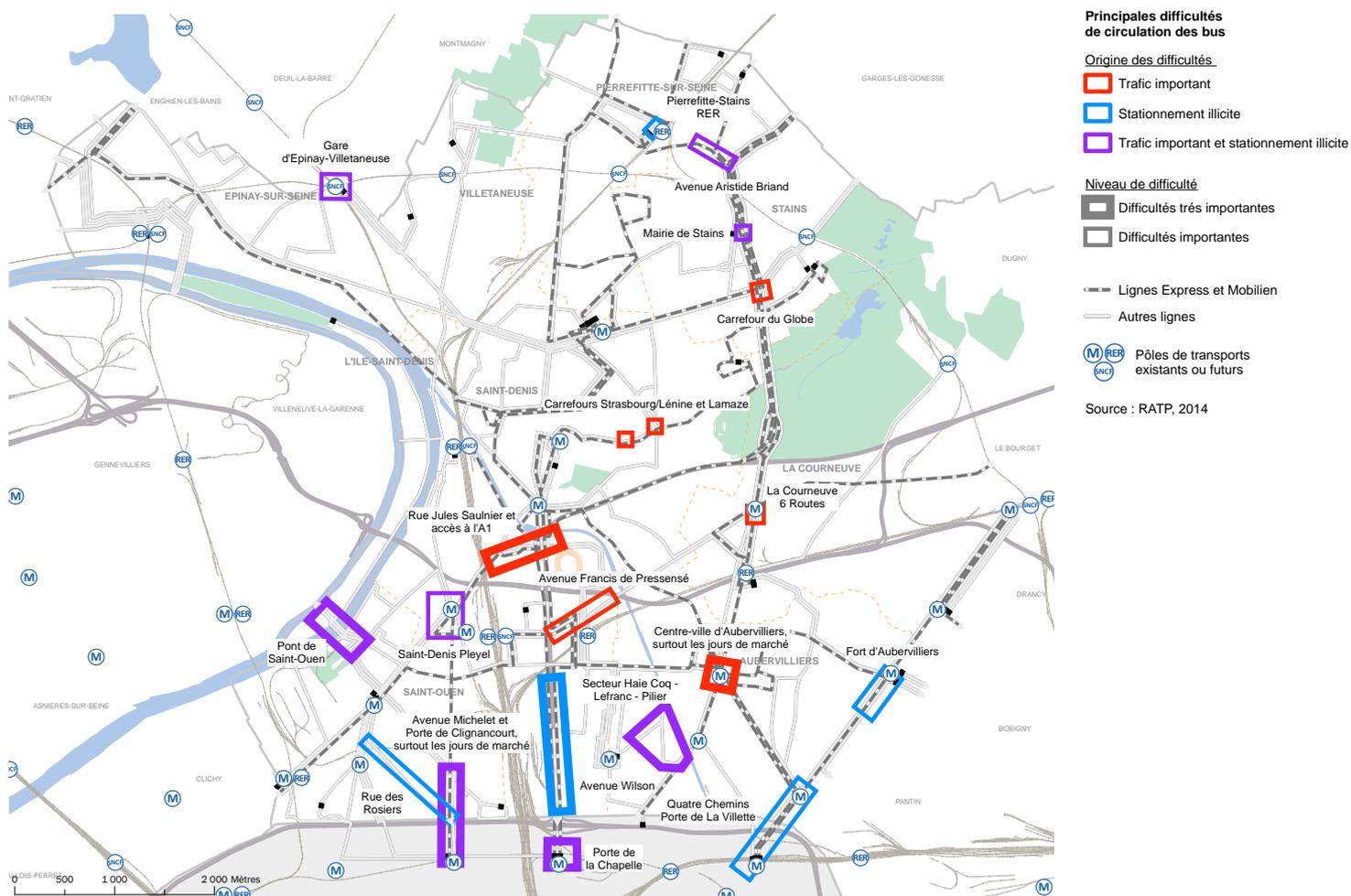
## Le réseau de bus: renforcer son attractivité en le rendant plus efficace

Le territoire est irrigué par 57 lignes de bus, dont une vingtaine est très chargée, voire surchargée. Beaucoup fonctionnent le soir, le week-end et durant les vacances.

Les voyageurs subissent des temps d'attente irréguliers en raison des embouteillages et du stationnement anarchique, les bus circulant parmi les autres véhicules. Il existe peu de couloirs

de bus sur le territoire, et encore aucun système de priorité aux carrefours à feu. Près des trois quarts des arrêts de bus du territoire sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

### PRINCIPALES DIFFICULTÉS DE CIRCULATION DES BUS



### Des idées pour... Améliorer le réseau de bus

Pour mieux répondre aux besoins des usagers habitués et convaincre les occasionnels, ce mode de transport doit gagner en lisibilité, en régularité et en vitesse. Quelles lignes de bus améliorer en priorité ? De quelle manière ?

L'amélioration de la circulation des bus et l'adaptation des horaires sont des objectifs à atteindre avec le Conseil

général de la Seine-Saint-Denis et le Syndicat des transports d'Île-de-France.

Les lignes 153 et 255, par exemple, répondent à des besoins majeurs, mais sont affaiblies par des difficultés de circulation importantes et des fréquences faibles ou irrégulières.

Le rôle du bus pourrait être renforcé dans les quartiers éloignés du réseau ferré,

et compris le soir et la nuit (lignes 253, 139...).

Des voies réservées sur autoroute peuvent aussi être une solution.

Enfin, les efforts doivent continuer sur les lignes 170 et 150, les plus fréquentées du territoire, au-delà de leur passage en bus articulés.



## La marche : un atout à améliorer et valoriser

De nombreux espaces publics sont adaptés aux piétons : zones piétonnes, zones 30, trottoirs larges et sûrs, sites offrant des points de vue remarquables... Une grande partie des rues est accessible aux personnes en situation de handicap grâce à des aménagements dédiés. La présence d'espaces verts importants (parcs départementaux Georges Valbon

et de L'île-Saint-Denis, forêt de la Butte Pinson...) et de cours d'eau (Seine, Canal Saint-Denis) contribuent à apaiser la ville et incitent aux déplacements pédestres.

La marche est cependant contrainte par des coupures urbaines (autoroutes, voies ferrées, grandes emprises industrielles...) impliquant des détours importants. Des axes routiers très fréquentés par les piétons présentent un risque d'accident (ex RN 2, carrefour des Six-Routes à La Courneuve...), des nuisances sonores

anxiogènes et des émissions polluantes (bd Michelet à Saint-Ouen, avenue de la République à Aubervilliers...). Parfois aisée de jour, la marche est délaissée la nuit en raison d'un sentiment d'insécurité pouvant apparaître dans les secteurs où, par exemple, l'éclairage n'est pas adapté aux piétons.

Ces critères conjugués permettent de décrire des secteurs plus ou moins "marchables". La synthèse de ces secteurs est disponible sur [www.plainecommune.fr](http://www.plainecommune.fr)



## Le vélo : faciliter son utilisation

L'utilisation du vélo reste timide sur notre territoire, souvent jugé peu propice : manque d'aménagements cyclables, coupures urbaines, trafic routier important... Le potentiel du vélo n'est pourtant pas négligeable car les rues en pente sont peu nombreuses, et le caractère dense du territoire favorise

les déplacements de courte distance, aisément praticables à vélo. La quasi-totalité du territoire a accès à une gare ou station de métro en moins de 10 minutes à vélo. Pour rendre les déplacements à vélo plus sûrs et plus confortables, des itinéraires cyclables sont réalisés chaque année par la Communauté

d'agglomération, dans le cadre de son Plan vélo. À terme, 220 km de voirie seront aménagés. Des arceaux répartis sur tout le territoire permettent de stationner son vélo à proximité des équipements publics, des commerces et des parcs. Une maison du vélo regroupant plusieurs services est en cours de création.



### Des idées pour... Aller plus loin pour encourager le vélo

Les grands axes routiers doivent faire l'objet d'aménagements, les cyclistes préférant souvent les itinéraires les plus directs et lisibles.

Il est aussi nécessaire d'équiper plus de gares et stations de consignes à vélo Véligo. Fermés et dotés de caméras de vidéo protection, ces abris permettent de

laisser son vélo avant de prendre le RER, le train ou le métro.



## Le stationnement : mieux maîtriser les usages

**T**rop souvent, des véhicules stationnent sur les trottoirs, en double file, ou ne respectent pas la durée autorisée. Ces comportements pénalisent et mettent en danger les piétons et les cyclistes, ralentissent la circulation (y compris des bus), et obligent les autres automobilistes à chercher longtemps une place disponible.

La facilité à se garer incite fortement à se déplacer en voiture, même si la circulation est difficile. L'objectif de diminution du trafic automobile implique d'adapter, voire de diminuer le nombre de places de stationnement là où les transports en commun sont les plus efficaces.



### Des idées pour... Favoriser La marche

Différents moyens seront mis en œuvre : une signalétique dédiée aux piétons, indiquant les temps de déplacement à pied pour rejoindre les principales centralités (gares, pôles scolaires, pôles commerciaux, espaces de loisirs) sera déployée sur l'espace public. Ce dernier fera l'objet d'aménagements favorables au piéton (élargissement de trottoirs, sécurisation des traversées piétonnes, travail sur les ambiances lumineuses et sonores...). Une carte indiquant les temps de parcours à pied et les itinéraires conseillés entre les lieux qui génèrent des déplacements pourra être conçue.



### Des idées pour... Mieux organiser le stationnement

Les règles de stationnement ne peuvent être les mêmes dans une zone résidentielle, au pied d'une gare très fréquentée ou en centre-ville. Le stationnement de courte durée doit être favorisé dans les centre-villes et les zones commerçantes. Le stationnement longue durée doit être possible dans les zones résidentielles. Le nombre de places de stationnement doit être adapté à proximité des transports en commun, pour ne pas encourager les salariés à venir en voiture au bureau.

Les secteurs où le stationnement illicite pénalise le plus les autres modes de déplacement doivent être traités en priorité. Plusieurs pistes peuvent être étudiées : renforcement du contrôle, mise en place du stationnement réglementé, valorisation des parkings pour libérer de la place dans la rue...



## Mieux desservir Stains et le nord-est de Saint-Denis

**S**tains et le nord-est de Saint-Denis sont moins bien desservis en transports en commun que le reste du territoire communautaire, même avec les grands projets en cours (Grand Paris Express, Tram Express Nord, métro

ligne 12...). En dépit des attentes exprimées par les élus du territoire et les habitants depuis des années, l'État et la Région n'ont pas retenu le prolongement d'un métro au nord (lignes 12 ou 13) dans le Schéma directeur de la région Île-de-France d'ici

2030. Les besoins sont pourtant importants pour ces quartiers denses en habitat, où une partie de la population n'a pas de voiture et rencontre des difficultés d'accès à l'emploi.



### Des idées pour... Imaginer des solutions de déplacement pour Stains et le nord-est de Saint-Denis

Une réflexion est lancée pour relier ces lieux de vie aux transports en commun existant et à venir (gare RER de La Courneuve-Aubervilliers, tramway T1 et

gare Grand Paris Express à La Courneuve Six Routes, station du métro 13 Saint-Denis Université, gare Tram Express Nord à Stains - La Cerisaie) : un tramway ou

un bus à haut niveau de service sont-ils judicieux ? Le prolongement ou la création d'une ligne de métro peuvent-ils être imaginés à plus long terme ?



# ET SI ON SE BOUGEAIT POUR NOS DÉPLACEMENTS ?

Réagissez aux idées proposées dans ce document à l'adresse suivante :  
[concertation-mobilite@plainecommune.fr](mailto:concertation-mobilite@plainecommune.fr)

Donnez votre avis sur votre façon de vous déplacer dans la ville lors des  
**9 RENDEZ-VOUS** proposés :

**Jeudi 22 janvier 2015 à 19h à Saint-Denis**

**Réunion publique d'ouverture**

À l'Atelier du Territoire de la culture et de la création (6B) -  
6-10 quai de Seine.

**Samedi 24 janvier 2015 de 10h à 12h à Aubervilliers**

**Balade participative :  
les cheminements cachés des Quatre-Chemins à la Mairie  
d'Aubervilliers**

Départ du lycée professionnel Jean-Pierre Timbaud -  
103 avenue de la République.  
Atelier à la Mairie d'Aubervilliers.

**Mardi 27 janvier 2015 de 18h à 20h à Saint-Ouen**

**Balade participative :  
le futur pôle métro, les Docks et le sud de l'Île-Saint-Denis**

Départ de la Mairie de Saint-Ouen - 6 place de la République.  
Atelier dans les serres pédagogiques du Grand parc.

**Samedi 31 janvier de 15h à 17h à La Courneuve**

**Balade participative :  
le centre-ville, la gare RER et la future gare Grand Paris  
Express des Six-Routes**

Départ du supermarché en face du tramway -  
5 avenue Waldeck Rochet.  
Atelier à la Boutique de quartier La Tour.

**Vendredi 6 février de 9h45 à 11h à Saint-Denis**

**Balade participative artistique :  
marche ou rêve**

Départ de la Maison de quartier Floréal-Saussaie-Courtille -  
3 promenade de la Basilique.  
Association Déchets d'Arts.  
Du parc Georges Valbon à la Basilique de Saint-Denis, Déchets  
d'arts vous guide le long d'un parcours artistique interactif.

**Samedi 7 février de 14h30 à 16h30 à Saint-Denis**

**Balade participative artistique :  
voyage en pays Pleyel**

Départ de la gare de Saint-Denis,  
devant l'arrêt du bus 274 (place des Confluences).  
De Confluence à Pleyel, la Compagnie l'Essoreuse vous invite  
à une promenade insolite dans un territoire à inventer autant  
qu'à explorer.

**Samedi 7 février de 10h30 à 12h30 d'Épinay-sur-Seine  
à Villetaneuse**

Départ devant la gare d'Épinay-Villetaneuse

**Dimanche 8 février de 10h30 à 12h30 à Pierrefitte-sur-Seine  
et Stains**

Départ au rond-point de l'avenue Louis Bordes et de l'avenue de  
Stalingrad, à Stains.

**Balade participative artistique :  
sur les pas du Tram Express Nord**

Le groupe artistique LAPS vous propose d'arpenter le secteur  
traversé par le futur Tram Express Nord. Les performeurs  
vous inviteront à vous interroger sur les relations du corps au  
déplacement, à la ville et aux contrastes paysagers.

**Jeudi 12 février 2015 à 19h à Pierrefitte-sur-Seine**

**Réunion publique de clôture**

Dans la salle du conseil municipal de l'Hôtel de ville.

**Fin 2015,**

vous serez conviés à donner votre avis  
lors de l'enquête publique.

L'inscription aux  
balades participatives  
est conseillée :

[concertation-mobilite  
@plainecommune.fr](mailto:concertation-mobilite@plainecommune.fr)

06 38 57 37 68